

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CENTRE COMMUNAL DE
L'ACTION SOCIALE DE
VERNOUILLET

Vernouillet 28

OBJET :
CCAS BUDGET
PRINCIPAL -
APPROBATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2023

Date de la
convocation

14 mai 2024

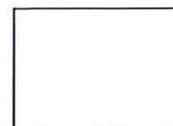
Service financier :

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

15/07/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le DIX HUIT JUIN à 18H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO :

Etaient présents : D. STEPHO ; C. LUCAS ; S. VIGNY ; J.P RICHARD ; J. TRAPATEAU ; S. MERABTI ; G. QUERITE ; P. VISERY ; M. HASSANPOUR ; P. BAMBOTE WANTONTWA ;

Excusés : A. AHSAINÉ ; Y. SCOUARNEC ; A. PIAUPHREIX ; M. SIADOUA ; P. LAURET-MOUHOUBI ;

Absents non excusés : N. BOUADLA-ABDI ; S. AHIZOUN ;

Mme Catherine LUCAS a été élue secrétaire.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social de Vernouillet, réuni sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Damien STEPHO, président.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

Constata pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.

Constata l'absence de restes à réaliser ;

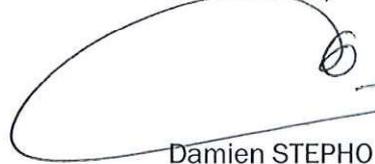
Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le compte administratif 2023 ;

Après avoir délibéré,
A l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote)

APPROUVE, le Compte Administratif 2023 après avoir constaté qu'il est conforme au Compte de Gestion du Trésorier de Dreux Agglomération pour la même période.

ET ONT SIGNE les membres présents,
Pour copie certifiée conforme ;

Le Président,


Damien STEPHO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20240710-CG_CCAS_20236-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024